

ID: 052-215200403-20210413-DEL2021_23-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune BOURBONNE LES BAINS

DEL~2021~23

DEPARTEMENT Haute-Marne

EXTRAIT DU PROCES~VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- ~ en exercice 19
- ~ présents 17
- ~ votants 17
- absents 2

OBJET

Modification de la délibération n°DEL-2021-4 portant approbation du projet et du plan de financement - Système de vidéosurveillance en extérieur et d'alarmes pour les bâtiments communaux à Bourbonne les Bains et achat d'un gilet pare-balle pour le Service de Police Municipale

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15 avril 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 08 avril 2021

Du mardi 13 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le 13 avril, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Etaient présents: André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

<u>Etaient absents non excusés :</u> Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121~15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la 1ère Commission Municipale « Développement Economique » du 09 avril 2021,

VU la délibération n°DEL-2021-4 du Vendredi 05 février 2021,

Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, rappelle que le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, les projets de vidéosurveillance en extérieur, d'alarmes dans les bâtiments communaux et d'achat d'un gilet pare-balle lors du Conseil Municipal du 05 février 2021.

Il informe l'assemblée que cette délibération doit être modifiée. En effet, il s'avère que le mode choisi, à savoir la location pour les projets de vidéosurveillance en extérieur et d'alarmes dans les bâtiments communaux, n'est pas subventionnable par le FIPDR et le Conseil Départemental.

Il indique également que le projet des alarmes dans les bâtiments communaux est supprimé.



ID: 052-215200403-20210413-DEL2021_23-DE

Il convient donc de demander aux potentiels financeurs des subventions sur l'achat d'un système de vidéosurveillance.

Le montant prévisionnel de l'opération est détaillé comme suit :

Achat d'un système de vidéo surveillance	
Coût achat (HT)	192 738.67 €
Montant subventionnable	192 738.67 €
Etat – FIPDR*	50 % x 192 738.67 € = 96 369.34 €
Conseil Départemental Contractualisation	30 % maximum x 179 200.00 € = 53 760.00 €
TOTAL MONTANTS SUBVENTIONNABLES	96 369.34 € + 53 760.00 € = 150 129.34 €

^{*} Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

Il précise que le reste de la délibération n°DEL-2021-4 reste inchangé, notamment l'achat et le subventionnement du gilet pare-balle du Service de la Police Municipale.

Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, demande donc au Conseil Municipal:

D'approuver le projet d'achat d'un système de vidéosurveillance en extérieur,

D'approuver le plan de financement du projet,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de passer au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'approuver le projet d'achat d'un système de vidéosurveillance en extérieur,

D'approuver le plan de financement du projet tel que présenté ci-dessus,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 15 avril 2021

Indré NOIROT